

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
18 novembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

OBJET :  
**16C. ACCORD POUR  
L'ADHÉSION DE LA  
COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES AU  
SYNDICAT MIXTE  
NORD-PAS-DE-CALAIS  
NUMÉRIQUE AU TITRE  
DE SA COMPÉTENCE  
« USAGE  
NUMÉRIQUES / NTIC  
EN MATIÈRE DE  
NUMÉRIQUE  
ÉDUCATIF.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID : 059-213904004-20211124-02122021D16C\_AK-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le vingt-quatre NOVEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Monsieur Alain TREDEZ – Madame Peggy BOULENGUER Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** M. LAPIERRE Julien – M. DECREUS Christophe – Mme CAPPELLE Christiane **donnant procurations respectives** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. DELFLY Jean-Louis – Mme BOULENGER Delphine.

**ABSENTE :** Mme Colette CLINKEMAILLIE.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-27 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Flandre Lys n° 2021D185 en date du 28 septembre 2021 approuvant l'adhésion de la Communauté au Syndicat pour la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » et sollicitant de ses communes membres le transfert de cette compétence à la Communauté de communes ainsi que leur accord pour cette adhésion ;

Considérant que l'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Education Nationale ;

Considérant l'utilité pour la Communauté de Communes Flandre Lys d'adhérer, aux fins d'acquisition et de mise en place d'une plateforme numérique ENT, à une structure mutualisée, le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique, ayant vocation à participer à la mise en œuvre d'un ENT à travers notamment l'adhésion à un groupement de commandes avec la Région et le Département compétents en matière d'ENT respectivement pour les lycées et les collèges ;

Considérant que l'adhésion de la Communauté de communes à ce syndicat implique, en l'absence de disposition statutaire expresse contraire, de consulter les communes membres sur cette adhésion ;

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

03.12.2021

ID : 059-215904004-20211124-02122021D16C\_A12-DE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021

### 16C. ACCORD POUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE AU TITRE DE SA COMPÉTENCE « USAGE NUMÉRIQUES / NTIC EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF.

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral actant la modification des statuts de la CCFL approuvant la prise de Compétences facultatives :

*III-F - Usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail pour les écoles du 1er degré sur le Territoire de la CCFL,*

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE du transfert de la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » à la Communauté de communes Flandre Lys ; sous réserve de l'arrêté préfectoral actant la modification des statuts de la CCFL.
- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes Flandre Lys dont la commune est membre au Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment à la transmettre à la Communauté de communes.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.